

DOM TOM COM



N°61
1^{er} trimestre 2007
29 mars 2007
2,50 €

DISPENSE DE TIMBRAGE

NANTES ROLLIN

Trimestriel
DOM TOM COM
88 quai de la Fosse
44100 NANTES

P PRESSE
DISTRIBUÉE PAR
LA POSTE

Périodique pour la communication de la Communauté d'Outre-Mer et de ses sympathisants

« *La Mémoire est la santé du monde* »
Erik ORSENNA

<i>Sommaire</i>	<i>ÉDITO</i>
« L'Économie immatérielle » P 2	
« Subvention pour les paysans intéressés » P 3	<p style="text-align: center;">LE PALUDISME CHEZ LES ENFANTS Les progrès du traitement contre la maladie</p> <p>Un immense espoir vient de naître, il concerne une grande partie de l'humanité. C'est ce que laisse penser la mise en circulation prochaine de l'AZAC un traitement anti-paludéen. Et voilà bien l'essentiel de la nouvelle : le coût de ce traitement pour une maladie, qui intéresse quasi essentiellement le Tiers-monde, est abordable. Pour les pays pauvres, les laboratoires le produiront à prix coûtant.</p> <p>Sur le million de décès qu'occasionne chaque année cette maladie dans le monde, 75 % sont des enfants Africains (sans compter les nombreuses séquelles qu'elle entraîne chez les survivants). Oui, un décès d'un enfant sur cinq en Afrique!</p> <p>Cela devrait faire réfléchir et rendre plus indulgents ceux de nos sociétés d'abondance et de protection sociale qui n'imaginent pas l'importance là-bas de l'enfant dans une famille dont il sera l'avenir mais aussi plus tard le protecteur et le soutien.</p> <p>Les conséquences de ce bienfait pour l'Humanité seront sans doute à découvrir. Qu'il nous soit seulement permis d'en relever une : la mort a déjà suffisamment de causes pour que nous réjouissons d'en voir disparaître une.</p> <p style="text-align: right;">Jean MARIE-AGNES</p>
« Microcrédit » P 4	
« Henri I » P 5	
« Claude Ribbe » P 6	
« La première femme noire nommée préfète »	
« Bonjour Monsieur le Maire » P 7	
« Il faut laisser aux enfants le droit aux rêves et à l'insouciance contrôlée »	
« L'Afro Caribéen » P 8	
« Le gaélique et le créole »	
« Faut-il nationaliser Cyril » P 9	
« Propos de Chantal »	
« Barack Obama ne fait pas l'unanimité chez les Noirs Américains » P 10	
« Notre pays doit-il condamner son passé colonial ? »	
« Notre pays doit-il condamner son passé colonial ? » P 11	
« La poétesse haïtienne Jeanie Bogart, lauréate du Prix Kalbas Lò 2006 en Martinique » P 12	



L'économie immatérielle

« Le succès économique reposait essentiellement sur la richesse en matières premières, sur les industries manufacturières et sur le volume de capital matériel dont disposait chaque nation. Cela reste vrai naturellement. Mais de moins en moins. Aujourd'hui, la véritable richesse n'est pas concrète, elle est abstraite. Elle n'est pas matérielle, elle est immatérielle ».

Ainsi débute le rapport « L'immatériel, la croissance de demain » remis au Ministre des Finances Thierry Breton, qui avait confié à un groupe de travail, une étude sur l'impact des actifs immatériels sur l'économie. Nous aurions tort de considérer ce document comme un rapport de plus. Les lecteurs d'Antilla qui sont bien informés et qui disposent d'archives auront également reconnu une proximité avec la « Mutation Martinique » de Garcin Malsa.

On ne peut pas taxer le maire et Conseiller général de Saint-Anne d'être un partisan du libéralisme. Il y a 15 ans, l' élu martiniquais déclarait « le monde d'aujourd'hui nous apprend que les sources de richesses nationales ont changé. Ces sources de richesses, de développement, d'épanouissement, ne se situent plus essentiellement dans la terre, dans la mécanique des usines... La valeur ajoutée doit se créer le plus complètement possible... Les emplois s'ouvriront de moins en moins dans les champs, dans des usines ou dans les administrations telles que nous l'imaginions aujourd'hui ».

Les membres de ce groupe de travail sur l'économie de l'immatériel proviennent du secteur public et du secteur privé. Ils soulignent que la formation, la recherche, et l'innovation seront les principaux piliers de croissance à venir. « L'enjeu n'est plus de faire ce que font les autres même mieux, mais ce qu'ils ne font pas ».

Cette évolution probable nous concerne au premier chef. Car de gros efforts doivent être consentis dans le domaine de la formation dans nos régions. Dans son document préparatoire à l'élaboration de son plan de développement, la région Guadeloupe indique 70 % des actifs employés comme des demandeurs d'emploi, ont un niveau inférieur au baccalauréat. La validation des acquis d'expérience s'avère plus que nécessaire. La collectivité régionale de la Martinique consacre plus de 50 millions d'euros à la formation professionnelle, c'est la seconde dépense après les transports et les routes de son budget.

Mais notre système scolaire continue à exclure. Contrairement à ce que déclarent les syndicats, ce n'est pas la privatisation qui prend le dessus. Une entreprise qui aurait un taux d'échec aussi important, aurait subi une réorganisation majeure, les moyens auraient été revus par rapport aux objectifs ou aurait été liquidés faute de clients. Mais la citoyenneté ne peut se concevoir sans éducation publique. L'éducation nationale doit donc demeurer dans le giron de l'Etat. Mais les moyens et procédures mis en œuvre sont-ils compatibles avec les missions assignées à ce ministère ?

Comme révèle le dernier rapport du CERC, depuis 10 ans, en France, on ne constate pas une réduction du nombre d'élèves sortant sans qualification ou avec un niveau faible.

190.000 jeunes sortent du circuit scolaire ou universitaire sans un diplôme correspondant aux études suivies. Les chercheurs ont souligné que les inégalités face à l'école se révèlent avant le cours préparatoire, s'accroissent jusqu'au CM2, puis au collège et au lycée. Dans le DOM, pas rapport à la moyenne nationale, le taux de redoublement en 6^{ème} est plus élevé de 3pts. Le taux d'accès au niveau IV (baccalauréat) est inférieur également à la moyenne nationale (Source : Repères et références statistiques Education nationale – Edition 2005).

En clair, il est essentiel d'assurer une formation de base aux futurs citoyens, et de réduire le taux d'échec scolaire. Sommes-nous engagés dans cette direction ?

S'orienter vers « l'économie du Savoir » sans s'abandonner celles et ceux qui n'auraient pas attrapé le bon wagon ne sera pas chose facile. Mais il y a d'autres pistes à explorer dans ce rapport consacré à l'économie de l'immatériel.

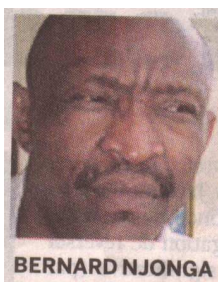
Le développement et la protection de marques culturelles sont également abordés. Les experts conseillent au ministre des finances de mieux valoriser l'histoire, la géographie, les territoires, pas seulement dans un schéma touristique. Le nouveau directeur du CMAC et de l'Atrium a récemment déclaré que la « culture est le squelette d'un peuple ». Sans tomber dans un processus de marchandisation de la culture, on peut également ajouter qu'elle peut également « muscler » économiquement un territoire.

Raymond ROSAMOND
Antilla 1226 du 20 décembre 2006



Raymond ROSAMOND

Bernard Njonga : « Il faut des subventions pour que les paysans investissent »



Avec plusieurs membres de l'Association citoyenne de défense des intérêts collectifs (Adic), que vous présidez, vous allez faire le déplacement à Nairobi pour participer au Forum social mondial. Quelle approche y défendez-vous ?

Nous nous battons pour développer les subventions directes aux producteurs dans le cadre de politiques agricoles nationales car, selon nous, c'est la seule solution pour rendre l'agriculture intéressante pour les investisseurs. Sans recapitalisation, nous considérons que les paysans africains ne pourront pas relancer leur agriculture. Il faut agir de manière concrète pour accroître notre production.

Nos marchés domestiques, après avoir été abreuvés par les produits européens, le sont par ceux provenant d'Asie du Sud-Est et d'Amérique latine. Dans un pays comme le Cameroun, on importe du riz, tomates, oignons et maïs, qui peuvent être cultivés localement. Toutes les structures de productions locales ont été progressivement abandonnées. On affaiblit les paysans, qui représentent 60 % des actifs, le chômage croît, les jeunes migrent vers les villes par tous les moyens : c'est le monde à l'envers en matière de développement.

C'est pour éviter ce phénomène que vous avez lancé en 2004, avec l'Adic, une « guerre » contre le poulet congelé venant d'Europe, qui faisait sombrer l'élevage africain (« Le Monde Economie », du 8 novembre 2005)

Ces importations menaçaient les producteurs camerounais, elles mettaient en danger l'économie nationale, mais aussi la santé des populations, c'est pourquoi nous avons organisé cette campagne. Le rôle de notre ONG est d'encadrer les organisations des producteurs. Nous les aidons à définir leurs stratégies de production et les arguments en faveur du développement d'une politique agricole nationale.

N'existe-t-il pas d'organisations de producteurs qui peuvent directement faire entendre leur voix, comme aux Etats-Unis ou en Europe ?

Si, des structures émergent ici ou là. Le Réseau des organisations paysannes et de producteurs agricoles de l'Afrique de l'Ouest (Roppa), créé en 2000, commence à peser dans les débats politiques. Nous voulons d'ailleurs voir dans quelle mesure, sur le sujet de la sécurité alimentaire, nous pourrions travailler ensemble. Parce qu'en associant les consommateurs leur message serait plus fort. Si nous avons gagné la bataille du poulet, c'est parce que les consommateurs y ont adhéré. Pour nous, le maintien d'une agriculture locale est la clé de voûte de notre développement, mais nous considérons qu'il faut dépasser les intérêts des seuls agriculteurs.

Nous essayons aussi de développer l'Adic en association sous-régionale, avec le Tchad, le Centrafrique, le Congo-Brazzaville et la République démocratique du Congo.

Votre message commence-t-il à porter ?

Oui, nous constatons une prise de conscience des citoyens. Des familles pauvres abandonnent le poulet congelé, pourtant moins cher, pour des productions locales. C'est un pas de géant. Nous avons aussi constaté que des acteurs de la filière se sont recyclés dans la production locale, s'apercevant que l'activité pouvait être rentable. La meilleure piste pour l'avenir, c'est la concentration et l'implication des acteurs politiques et économiques ainsi que des citoyens.

**Laetitia CLAVREUL
Le Monde du 16 janvier 2007**

Microcrédit : comment faire baisser des taux d'intérêt trop élevés

Le coût des prêts, de 30 % à 70 % par an, semble contredire la mission de progrès social des banquiers des pauvres.

Comment la microfinance peut-elle prétendre servir le progrès économique et social, alors que ses taux d'intérêt sont souvent compris, dans les pays en développement, entre 30 % et 70 % par an ? Si depuis le prix Nobel accordé en octobre 2006 à Muhamad Yunus, le « banquier des pauvres », on a beaucoup parlé du microcrédit, cette question n'a guère été évoquée. Pourtant le niveau des taux mérite d'être expliqué, afin de comprendre à quelles conditions il pourrait baisser.

De fait, malgré des taux d'intérêt élevés la demande de microcrédit est massive, avec plus de cent millions de clients dans le monde. Dans les pays en développement, plus de 80 % de la population n'a pas accès aux banques. Pourtant, emprunter est souvent une nécessité : pour faire face à un imprévu, gérer son budget, profiter d'une opportunité économique... En comparaison des taux des usuriers (200 à 1000 % par an), les taux des institutions de microfinance (IMF) sont attractifs. Bien utilisés par des micro-entrepreneurs aux activités souvent rentables (commerce de proximité, services, artisanat), ils permettent de dégager un bénéfice supérieur aux intérêts payés. Un taux de 30 % par an pour un prêt de 500 euros sur six mois, ce n'est jamais que 1,50 euro d'intérêt par semaine. Pour un petit commerçant ce n'est pas cher payé si le prêt lui ouvre une opportunité. Son souci premier n'est pas le taux, mais la rapidité d'accès au crédit.

Du côté de l'offre, les taux élevés des IMF sont nécessaires pour couvrir leurs charges : d'une part le coût du capital prêté, car elles l'empruntent elle-même, en partie, à des taux qui varient de 8 % à 20 % ; d'autre part, leurs coûts de fonctionnement qui représente généralement de 20 % à 50 % des sommes prêtées. L'octroi de crédits génère, en effet, des charges fixes (rencontrer le

client, suivre le remboursement...) et plus les crédits sont petits, plus ces coûts sont proportionnellement élevés. Les IMF les ont réduits à leur niveau actuel en adoptant des méthodes novatrices (prêts à des groupes d'emprunteurs solidaires, proximité avec les clients...) qui assurent en outre d'excellents taux de remboursement – souvent supérieurs à 95 %. En grandissant, les IMF réalisent de surcroît des économies d'échelle : les clients fidèles accédant à des prêts plus importants, le volume des crédits, et donc les revenus d'intérêts, croissent plus vite que les charges. Ainsi, même si la grande majorité des IMF sont aujourd'hui déficitaires, certains dégagent déjà des bénéfices.

Vont-elles pour autant baisser leurs taux (en réponse à leur finalité sociale) ou les maintenir (dans un objectif de rentabilité) ?

« On pourrait imposer aux institutions de microfinance une plus grande transparence, car la diversité des méthodes de calcul des intérêts et de commissions rend difficile la comparaison des offres par les clients. »

Face à cette dualité d'objectifs, chaque IMF doit trouver son propre équilibre. On observe généralement que même les IMF les plus sociales, qui ne visent que la rentabilité nécessaire à leur pérennité, ne baissent pas leurs taux. Elles profitent des gains de productivité pour mieux servir leur mission – par exemple, toucher des clients plus pauvres. En réalité, le véritable moteur de la baisse des taux, c'est la concurrence entre IMF. En Bolivie, ces taux ont été ainsi divisés par trois entre 1992 et 2003. Au Mexique, où la concurrence a été plus tardive, ils restent très élevés.

Dès lors, comment les pouvoirs publics peuvent-ils influencer sur la baisse des taux ? Trois mesures s'avèrent contreproductives. La première est d'accuser les IMF de prospérer aux dépens de leurs clients – argument démagogique, parfois utilisé par des politiciens, comme au Bénin lors de la récente cam-

pagne présidentielle. La deuxième est de plafonner les taux par la loi ; pour maintenir leurs revenus, les IMF doivent alors octroyer des prêts plus coûteux, donc à des personnes moins pauvres. La troisième, pour un acteur public en quête de popularité, est de distribuer lui-même des microcrédits. Ils sont alors perçus comme des cadeaux, mal remboursés, et l'activité tombe rapidement en faillite, décourageant au passage les acteurs privés. En Afrique de l'Ouest, la nouvelle Banque régionale de solidarité risque de connaître ce triste sort.

En revanche il existe au moins deux façons de favoriser la baisse des taux : imposer aux IMF une plus grande transparence, car la diversité des méthodes de calcul des intérêts et des commissions rend difficile la comparaison des offres par les clients ; subventionner la création d'IMF là où la concurrence est encore faible. En effet, elle tend à se concentrer sur le segment étroit des petits entrepreneurs urbains déjà installés. Les publics plus difficiles à servir sont délaissés, en zone rurale en particulier.

Enfin, du fait de son taux élevé et de sa faible durée (six mois en moyenne), le microcrédit, dans sa forme la plus courante, n'est pas adapté pour des dépenses « non productives » - habitat, dépenses de santé, scolarité. De plus en plus d'IMF proposent de nouveaux produits – épargne flexible, crédits plus longs, micro-assurance – mieux adaptés à ces dépenses. Même si ces besoins d'ordre social appellent des réponses bien plus larges, le développement de ces produits peut jouer un rôle essentiel et doit être encouragé, notamment par des fonds publics.

Sébastien BOYÉ,
Jérémy HAJDENBERG
Et Michael CHEYLAN
Le Monde du 16 janvier 2007

Henry I er d'Haïti : Le Roi Bâtitteur

Dans cet article, je me propose de présenter, en brèves annotations, les prémices historiques de l'État haïtien, quelques années après son indépendance. Un accent particulier est mis sur la Monarchie du Nord et la Citadelle Laferrière.

Ce fut le 1^{er} janvier 1804 qu'Haïti proclama son indépendance. Deux ans plus tard, le pays était divisé en deux États : la République de l'Ouest, dirigée par Alexandre Pétion, qui y établit une République, tandis que dans le Nord, Henry I er instaura un régime d'ordre, de discipline et de travail qui fit prospérer son royaume. L'agriculture fleurit, l'éducation se développa, l'industrie démarra. Le Roi s'intéressait personnellement à la marche des affaires dans chaque juridiction politique et militaire. Chacun des administrateurs était tenu de lui faire un rapport circonstancié sur les états financiers de son arrondissement et de la situation du travail agricole. Chaque centime dépensé devait être justifié, tout manquement aux principes établis était puni. Avec un tel système, la Monarchie du Nord progressa d'année en année.

S'il y a quelque chose qui démontrera visiblement cette prospérité et ce progrès continu, c'est le nombre de palais, de châteaux construits dans le royaume à cette époque. Deux raisons fondamentales poussèrent le Monarque et son entourage à construire de telles infrastructures : l'idée d'un retour offensif des Français pour reprendre le territoire qui s'était déclaré indépendant et la volonté de construire quelque chose pérenne dans le nouvel État indépendant. Henri I er déclara qu'il voulait édifier une civilisation dans les Caraïbes qui n'aurait rien à envier aux vieilles civilisations d'Europe. Pour cela, il fit construire des églises, quelques neuf palais, dont le Palais des 365 Portes et le Palais de Sans-Souci, 15 châteaux et la Citadelle Laferrière. Ces somptueux et majestueux édifices valurent à Henri I er le titre de Roi bâtisseur.

A côté du Palais de Sans Souci, détruit en 1842, lors d'un fatal tremblement de terre, s'il existe une œuvre architecturale de l'ère christophienne qui est magnifiée au long des deux siècles d'Haïti c'est la Citadelle Laferrière.

Cette citadelle reste la plus grande forteresse de l'hémisphère américain. Située au sommet du Bonnet à l'Evêque, à 969 mètres d'altitude, elle s'étend sur une superficie de 8.000 m. Sa muraille est d'une épaisseur allant de 5 à 7 m et ses murs longitudinaux atteignent 940 m. La Citadelle a été construite avec de larges citernes pour conserver l'eau et des dépôts pour emmagasiner de la nourriture suffisante, pour une année, pour quelques 5000 soldats.

En fait, tout avait été envisagé pour transformer cette forteresse en un lieu de résistance stratégique et aussi en un espace de convivialité sociale. Dans ses positions stratégiques, la Citadelle était équipée de quelques 300 canons de différentes tailles et des boulets. A l'intérieur, étaient dissimulés d'immenses dépôts de boulets, fusils, bombes, obus, de poudre, du plomb et des casemates. Dans d'autres endroits se conservaient d'importantes pièces d'or, des briques ciselées et des roches précieuses. Il y avait aussi des appartements royaux, cuisines, boulangerie, fonderie, une salle de théâtre et des espaces de récréation.

Le plan de la Citadelle avait été élaboré, en 1805, par Henri Barré, un natif d'Haïti, qui commença d'ailleurs les premiers travaux, mais c'est un architecte écossais du nom de Laferrière qui devait la finaliser. A côté des ingénieurs et des techniciens, plus de 22000 travailleurs de tous les âges ont contribué à son érection.

La Citadelle présente plusieurs formes géographiques, allant des courbes rondelettes à des lignes rectangulaires, en fonction du point de vue de l'observateur. Elle donne une vue panoramique sur toute la région nord pays et domine la ville du Cap-Haïtien. Du sommet de la Citadelle, on a une vue assez étendue de la Mer des Caraïbes, où l'on peut voir, quand la température est clémente, l'est de Cuba.

En 1982, la Citadelle a été déclarée Patrimoine Universel de l'humanité par L'Unesco. Plus d'un la considère comme la huitième Merveille du Monde. Durant les années fastes du tourisme haïtien, (années 50-début des années 80), elle était, avec le Bicentenaire de Port-au-Prince, les ruines du Palais de Sans-Souci, la petite église de Milôt, la grande

curiosité des touristes. Elle suscite, aujourd'hui encore, un grand intérêt. Par exemple, elle fait partie du « package » de certaines compagnies touristiques de la République Dominicaine qui l'incluent d'emblée dans ce qu'on appelle le tourisme multi-destinations.

Cette Citadelle était le symbole de puissance d'Henry I er, qui voulait l'étendre encore plus et la relier à d'autres palais royaux. Quand le roi se suicida en 1820, les travaux se sont interrompus et le royaume fut détruit à jamais. Le Nord tomba alors sous le pouvoir de la République de l'Ouest, qui n'avait pas eu le même succès sur le plan matériel et dans son organisation politique et sociale. Pire, les richesses accumulées dans le Nord se sont évanouies et gaspillées. Le pays devait subir, d'une part, les conséquences de cette perte et, d'autre part, l'insuccès de la République de l'Ouest dans laquelle la communauté toute entière allait donner son adhésion. Depuis lors, Haïti n'arrive pas à faire face convenablement aux défis grandissants. Les sursauts d'une période sont loin de répondre aux attentes. Ce n'est pas que le régime monarchique en soi était supérieur au système républicain, l'usage qui en avait fait de l'un et de l'autre peut seul témoigner des résultats obtenus. Dans le Nord, il y avait plus de cohésion politique, une ligne directrice et des objectifs définis ; tandis que dans l'Ouest, il existait une République praticienne pratiquant le laisser-aller, une société stratifiée à outrance, et les libertés publiques étaient loin d'être respectées. Étonnement, dans le Royaume du Nord, où il y avait un régime féodal, rappelant même les seigneureries européennes de L'Ancien Régime, les relations sociales quotidiennes étaient pourtant plus ouvertes que dans la République de l'Ouest. A l'approche d'un nouvel anniversaire de l'indépendance d'Haïti, il est souhaitable que le pays connaisse des sursauts économiques prolongés pour construire de nouvelles citadelles, cette fois-ci dans l'intégration sociale.

Watson R. DENIS
Antilla 1230 du 17 janvier 2007

Pourquoi j'ai décidé de déposer plainte contre Alain Finkielkraut

Le 12 décembre 2006, Alain Finkielkraut, qui venait juste d'apprendre que les poursuites engagées contre lui par une association pour ses propos racistes avaient été déclarées irrecevables par la 17^e Chambre du tribunal correctionnel de Paris, s'en est pris publiquement à moi d'une manière raciste et absolument insupportable. Peut-être était-ce une façon de commémorer à sa manière le premier anniversaire de l'attaque générale coordonnée le 12 décembre 2005 par ses amis Pierre Nora et Patrick Gaubert.

Au lendemain de la manifestation à la mémoire d'Ilan Halimi, Alain Finkielkraut m'accusait déjà d'être presque responsable de la mort accidentelle du gendarme Raphaël Clin, survenue le 12 février 2006. Il me faisait porter la responsabilité de l'« amertume » de l'armée française face à ce qu'il appelle le « racisme anti-blancs », étant bien entendu que, selon Alain Finkielkraut, l'armée française serait, comme en 1802, réservée aux « blancs ». Ces propos étaient développés dans un article particulièrement haineux publié dans le Figaro du 2 mars 2006 sous le titre la France et l'irruption de la férocité, où le rôle des « féroces » et des « barbares » était joué par des gens qui n'avaient en commun que d'être « noirs » aux yeux de M. Finkielkraut :

« Imaginez la stupeur et l'amertume des gendarmes de Saint-Martin, mais aussi de tous les militaires. La France a commémoré du bout des lèvres la bataille d'Austerlitz : Claude Ribbe, l'écrivain qui fait de Napoléon l'inventeur des chambres à gaz, a été récompensé par une nomination à la Commission nationale consultative des droits de l'homme ; et voici qu'un gendarme de 31 ans est victime, dans l'exercice de ses fonctions, d'un lynchage passif digne des prouesses du Ku Klux Klan. » Cette instrumentalisation de l'accident de Saint-Martin, qui n'a absolument rien à voir avec la vérité, était destinée à accréditer une thèse raciste.

Mais voici qu'Alain Finkielkraut, encouragé par l'impunité dont il bénéficie et aussi par les propos de ses émules. Georges Frêche et Pascal Servan, se débonde le 12 décembre 2007 en apprenant que je suis candidat à l'élection législative dans la huitième circonscription du Val d'Oise contre Dominique Strauss-Kahn.

Alain Finkielkraut voit en moi un « noir ». Il ne supporte pas qu'il y ait des « noirs » dans l'équipe de France de Football : « On nous dit que l'équipe de France est admirée parce qu'elle est black-blanc-beur. En fait, aujourd'hui, elle est black-black-black, et on se moque de nous dans toute l'Europe. » (interview donnée au journal israélien Haaretz et publiée le 17 novembre 2005). Il tolère encore moins qu'il y ait des « noirs » à l'assemblée nationale. Surtout pour représenter une circonscription où vit une importante communauté juive. L'idée d'un juif votant pour un « noir » apparaît absolument insoutenable à Alain Finkielkraut.

Alors, il me traite de « normalien noir » et, de ce simple fait, accuse mon dernier ouvrage d'antisémitisme.

Voici la retranscription de ce qui a été enregistré le 12 décembre et diffusé ensuite sur RCJ :

« - Nous avons appris, Alain Finkielkraut et moi-même, aujourd'hui, que la personne

qui allait affronter Dominique Strauss Kahn lors des élections législatives s'appelle Claude Ribbe. C'est une information étonnante de savoir qu'il va porter les couleurs de François Bayrou...

- Oui, je crois qu'il faut parler de ce problème : Claude Ribbe et d'autre « parce que cela fait parti de la nouvelle configuration de la haine dont je parlais tout à l'heure et qui n'est pas, justement éteinte par la mémoire, le devoir de mémoire comme on dit, mais au contraire exacerbée, alimentée par celui-ci. Claude Ribbe, qui est normalien « noir ! » a publié, il y a quelques mois un livre, qui a rencontré malheureusement un grand succès, intitulé Le Crime de Napoléon. De ce livre, il ressortait que, non seulement Napoléon avait rétabli l'esclavage, mais qu'en plus il avait inventé les chambres à gaz...

- Qu'il a rétabli l'esclavage, c'est vrai...

- Oui, mais il avait inventé les chambres à gaz, donc, dans les bateaux qui emmenaient les esclaves. Et ce livre a été très critiqué par les historiens, notamment Pierre Nora et c'est un livre de haine parce que c'est un livre, justement, inspiré si vous voulez, par un sorte de rage victimaire, une manière quand même de dire aux juifs qu'ils occupent indûment la place de la victime et celle-ci revient aux descendants d'esclaves, descendants parfois d'ailleurs autoproclamés ».

Le crime de Napoléon est un pamphlet, soit, mais n'est pas un livre de haine contre qui ce soit. Encore moins un livre reprochant quoi que ce soit aux juifs. Bien au contraire, j'y écris que les héritiers des victimes de tous les crimes contre l'humanité, quelle que soit le couleur de leur peau « sont liés par une fraternité de souffrance que l'histoire leur a imposée ». J'ai toujours combattu le racisme et l'antisémitisme et je trouve les accusations infondées d'Alain Finkielkraut absolument révoltantes.

La loi du 16 octobre 1791, qui a précédé la république et l'abolition de l'esclavage, énonce un principe fondamental. Elle dispose que tous les citoyens français ont les mêmes droits « sans distinction de couleurs ». Il n'y a en France pas plus de « normaliens noirs » qu'il n'y a de « normaliens juifs ».

Les propos diffusés par RCJ sont clairement diffamatoires et racistes. Leur but est indéniablement de susciter des affrontements entre Français. C'est la raison pour laquelle je viens de demander à Maître Gilbert Collard, mon avocat, qui a immédiatement accepté vu les faits, de déposer plainte contre Alain Finkielkraut.

Il me semble, par ailleurs, inadmissible qu'un raciste invétéré continue à disposer d'une tribune à France culture ainsi que d'une chaise à l'école polytechnique. Un homme qui avoue être capable de distinguer des polytechniciens « noirs » parmi ses élèves est indigne d'enseigner. Alain Finkielkraut est rongé par le racisme et la négrophobie. Jusqu'ici, il a bénéficié d'une totale impunité et il continue à diffuser son idéologie nauséabonde dans les médias et dans une grande école prestigieuse. L'expérience montre que cette impunité l'incite à préserver et à rendre plus violente encore l'expression publique de ses préjugés. J'en appelle aujourd'hui aux journalistes, aux écrivains, aux intellectuels et plus généralement à tous ceux qui refusent que les pays des droits de l'Homme et de la fraternité soit,

demain, totalement corrompu par le racisme. J'en appelle également aux politiques, aux ministres de la Défense et de l'éducation nationale qui emploient M. Alain Finkielkraut, ainsi qu'au directeur de France Culture. J'en appelle aussi à la direction de RCJ qui a engagé sa responsabilité en diffusant ces propos scandaleux et qui offre à cet idéologue de la haine une tribune régulière.

Claude Ribbe

Antilla 1229 du 10 janvier 2007

LA PREMIERE FEMME NOIRE NOMMEE PREFETE



Marcelle PIERROT, préfète du Lot

« Dans le corps préfectoral, vous allez là où la République a besoin de vous ». A 57 ans, Marcelle Pierrot, « native de Trois-Rivières » en Guadeloupe, vient d'être nommée préfète du Lot. Cette nouvelle, elle l'a apprise « avec des sentiments mêlés ». Préfète déléguée pour l'égalité des chances dans les Bouches du Rhône depuis un an, le poste a été créé, après les émeutes en banlieue de novembre 2005, dans les départements ayant des zones sensibles. Elle a noué de fructueux partenariats avec des élus, des associations, des entreprises, la caisse d'allocations familiales, etc. « Les chantiers que j'ai lancés sont bien orientés, mais ils ne sont pas tous achevés, reconnaît-elle. Quand on travaille sur les mentalités, c'est forcément dans la durée. »

« Je suis une femme noire et je l'assume. »

Et puis, ce poste, qu'elle a contribué à façonner « dans le cadre de la politique de cohésion sociale », était, elle l'avoue, passionnant. « Christian Frémont, le préfet de Provence-Alpes-Côte-d'Azur, m'avait confié une délégation très large. Je me suis occupée à la fois des discriminations dans l'emploi, de la prévention de la délinquance, de l'intégration des personnes immigrées. Mais aussi de l'hébergement d'urgence, des opérations de renouvellement urbain ... » Si elle a tenté de rendre certaines choses « irréversibles », il reste donc « beaucoup de travail » à son successeur Pierre N'Gahane, ancien responsable du département d'éthique de l'Université catholique de Lille et Camerounais d'origine.

Dans le même temps, cette mère de famille le reconnaît bien volontiers : « Voir que la diversité traverse le corps préfectoral » la ravit. « Je suis une femme, noire, et je l'assume. » En « trente ans au service de l'État, dont seize au sein du corps préfectoral », Marcelle Pierrot a souvent été « la première femme noire » aux postes qu'elle a occupés, celui de sous-préfète par exemple, à Lunéville (Meurthe et Moselle) de 1995 à 1997 puis Arles (Bouches du Rhône) trois ans plus tard. « Je me suis moi-même créé des exigences, comme d'être irréprochable dans l'exercice de mes fonctions, pour ouvrir la voie à d'autres. »

Anne-Bénédicte HOFFNER
La Croix du 2 février 2007

Bonjour Monsieur le Maire...

Jadis, l'enfant était protégé. Pire, surprotégé. Au point où nous l'avons longtemps maintenu sous une cloche de verre, percée de nos ordres mais muette de ses souhaits, au prétexte qu'il nous appartenait de lui apprendre la vie. Puis la cloche se fendilla, laissant échapper des plaintes et des pleurs. Alors on l'écouta, on lui donna la parole et on découvrit des sauvageries d'adultes. On modifia les règles de la protection pour très vite entrer dans le règne de l'enfant roi et... des masturbations bonne conscience de la société.

La dernière en date est le conseil communal des enfants concernant les élèves de 6^{ème} et 5^{ème}. Les candidats doivent mener une campagne de huit jours dans les établissements pendant les heures de cours, à raison de cinq minutes par candidat et par classe. La ville de Schoelcher justifie ainsi cette opération : « Pour répondre à la volonté municipale de créer un lieu d'expression pour les enfants de la ville, pour qu'ils soient des acteurs à part entière de la vie de la cité, pour une éducation des enfants à la pratique de la démocratie par une action civique de terrain »

Je ne suis pas convaincu que l'élu sorti des urnes soit l'expression et le porte parole des enfants de son âge. D'autant que, lorsque l'on est vieux de dix à douze ans, le regard de l'adulte est fondamental afin de discipliner et temporiser les demandes désordonnées... d'enfants. Quant à être acteur à part entière de la cité lorsque son papa et sa maman le sont à peine !

L'éducation des enfants à la pratique de la démocratie ? Ce dernier point pourrait être intéressant, si en réalité, cette élection et cette campagne n'ont qu'un résultat : Démontrent un peu trop tôt aux enfants, l'impuissance de l'élu et le trop grand décalage entre le dire et le faire, réduisant cette éducation à l'art de vendre du vent. Par contre, je suis beaucoup moins sévère lorsque le candidat est déjà au lycée. C'est un âge où on est en mesure de faire la part des choses, Chris Bonheur, le maire junior de la ville de Fort-de-France (lui n'a pas douze ans) est en mesure de raisonner, de recevoir les cris de souffrance de jeunes hommes et de jeunes filles et estime que son rôle doit être « un pont entre jeunes et adultes »

IL FAUT LAISSER AUX ENFANTS LE DROIT AUX REVES ET LE DROIT A L'INSOUCIANCE CONTROLEE...



Nos aînés nous ont d'abord éduqués, avec des critères basés sur le respect. D'abord le respect de soi, puis la découverte de l'autorité parentale et de la grande personne. Ensuite dans le respect de Dieu, puis de l'instituteur, du bien d'autrui. Plus tard, ils nous ont responsabilisés et, enfin, nous ont donné des responsabilités. Celle de l'aîné, garçon ou fille, veillant sur ses frères et sœurs, celle d'aller chercher le manger lapin dans la savane ou le caca bœuf pour les laitues plantées dans les caisses de morue, si nous vivions les dures conditions de la campagne, celle de mettre couvert, de nettoyer la cour, de veiller sur les plus jeunes sur la route de l'école.

Mais, que nous soyons des campagnes ou de la ville, ces aînés-là, entretenaient nos rêves. « Zafé gwan moun paka gadé ti manmaye » (1), disaient-ils. Alors, à l'abri des réalités de la vie, grisés par le mystère de l'inconnu, nous rêvions, avec confiance, de l'âge adulte.

Notre génération n'a pas transmis ces valeurs-là, au contraire : nous avons mis la grande personne dans une maison de retraite, nous avons contesté l'autorité parentale, nous avons limité la sphère d'influence du prêtre, nous avons aspergé l'instituteur d'acide, les panneaux sur les murs de la ville ont assuré que le papa de chez nous est un salaud tabasseur, terreur de la maman de chez nous, la presse quotidienne a affirmé que, nos jeunes sont de la graine de prison consommateurs de « crack », roulant sans casque sur des bolides tueurs...

Notre génération a explosé les valeurs transmises et ce n'est plus bonne maman, ou bon papa, qui nous font rêver, mais les bads boys de chez Bush. Le résultat est un terrain mouvant où cela « crack » de partout, alors nos réactions sont celles de zizis tatas affolés, désormais incapables de stabiliser notre propre image, et inventeurs de concepts retardant l'échéance.

Laquelle, je n'en sais rien ! Mais, à n'en pas douter, il y en a une...

(1) : les affaires des adultes ne regardent pas les enfants.

L'AFRO – CARIBEANITÉ PURE ET SIMPLE EST UN MYTHE A DEPASSER

On ne peut plus parler de la Caraïbe aujourd'hui en « oubliant » les amérindiens décimés, les Indiens et les Chinois déportés, les Syriens et Libanais, les Saintois, les St Barths, les Annamites, tous des peuples venus du monde entier prêter main forte après l'esclave d'Afrique et sa douleur.

On oublie toujours lors des événements culturels, festivals, etc. cette multiple et active présence. On renverse du coude une partie du peuple créole et caribéen qui ne recherche désormais plus que son unité.

C'est privatif pour les organisateurs. Et pour celui qui se sent considéré comme 'autre' chez lui-même, c'est offensant à la fin.

N'oublions pas que notre peuple n'est pas que blanc-noir. Cessons de faire fi de notre multi-ethno-culturalité rassemblée, et de sa dure histoire d'affrontements et de conciliations. De mettre au pilori de l'oubli tous ces apports... hélas déjà en voie d'effacement. De faire de plusieurs pans de notre histoire de vagues anecdotes qu'on célébrera une fois tous les 150 ans, et que l'on garde autrement en vase clos.

Cela revient à diviser en écartant, à donner en sous-entendu l'illusion d'un schisme artificiel entre des êtres qui bâtissent le pays depuis des siècles ensemble, qui marchent « bwarés »(1) depuis longtemps. Cela prive la culture de son rôle capital de ciment du peuple.

Or, nombre de nos acteurs qui sont riches de leur héritage familial, se contentent de cet appauvrissement.

Cette situation de privation est en fait une séquelle du diviser pour régner. Elle est donc à dénoncer haut et fort, puisque toutes les sollicitations et tous les rappels n'y font rien, tant l'obstination à monopoliser les budgets pour nourrir une sorte de privilège de la souffrance passée est forte.

L'absence des cultures autres qu'afro-turc lors des manifestations comme les festivals de Jazz et autres manifestations de culture générale est d'une pesante légèreté de la part des décideurs.

C'est elle qui fait qu'on produit une culture trop souvent de cabriole, qui manque d'originalité et se nourrit surtout d'apports de l'extérieur aussi aplatissants culturellement et spirituellement qu'obésifiants pour les corps.

Reconnaissons-le : notre paysage médiatique et culturel ne reflète pas assez les riches apports des composants de notre peuple au fond culturel.

(1) : enlassés

Toute une part de notre population travailleuse ne se reconnaît pas dans ce qu'on lui concocte. C'est un affront passif à tous ceux qui, enfants du même pays depuis des générations, ont besoin de respirer le reflet de toute la diversité possible pour se sentir bien chez eux, chez nous tous.

Invitons encore une fois, nos artistes, médiaticiens et acteurs, tout en continuant à dénoncer les horreurs de l'esclavage et de l'engagisme, à faire l'effort de réflexion nécessaire pour dépasser dans les faits le tribalisme et la bi-polarisation culturelle.

Il est temps d'embrasser 'le tout-monde'. La Caraïbe en est à ce jour le seul creuset sur Terre.

En Guadeloupe plus qu'ailleurs, nous sommes la proue, la roue, le prototype et la garantie de l'avenir du monde...

...à condition de ne plus prendre atout pour handicap.

Jean-S. SAHAI

Alizés du 1er trimestre 2007

Europe :Le gaélique et... le créole ?

C'est ce qu'on peut imaginer, après cet article paru dans le Journal du Dimanche...

« PARLEZ LE GAÉLIQUE ! »

Le 1^{er} janvier, l'irlandais deviendra la 21^{ème} langue officielle de l'Union européenne. Pourtant, seuls 5 % des Irlandais la parlent. Mais, au nom de son identité nationale, Dublin a obtenu que la langue originelle, avant l'invasion anglaise, soit reconnue au niveau européen. Concrètement, cela veut dire qu'à Strasbourg, les députés Irlandais pourront s'exprimer en gaélique. Voilà qui risque d'augmenter un peu plus le coût des traductions, qui s'élève déjà à 1,1 milliard d'euros (soit 2,40 euros par habitants) chaque année. Près d'un millier d'interprètes assurent ainsi les traductions simultanées de 11.000 conférences.

A côté du gaélique irlandais, deux autres langues sont intégrées le 1^{er} janvier : le roumain et bulgare... 23 langues. Ce qui devient proprement ingérable. Comme il n'y a pas de langue pivot, chacune est directement traduite dans une autre, soit un totale de 503 combinaisons possibles ! Même avec la meilleure volonté du monde, Bruxelles ne parvient pas à trouver des traducteurs « de l'impossible » du type gaélique/letton ou danois/maltais.

La reconnaissance du gaélique irlandais comme langue officielle crée un dangereux précédent. A renfort de publicité, la Catalogne milite, à son tour, pour que soit reconnu à Bruxelles le catalan, qui est, de fait, bien plus parlé que le gaélique. De même, le Basques et les Galiciens exigent une reconnaissance européenne. Bientôt suivis par les Bretons et les Corses ?

Axel de TARLÉ

Le journal du Dimanche du 17.12.2006

Faut-il « nationaliser » Cyril ?

Harry Roselmac et Audrey Pulvar doivent-ils, pour servir leur pays, donner un accent martiniquais à leurs interventions à la télévision française ? Une star martiniquaise de football devrait-elle donner à ses dribbles, ses feintes et ses amortis un style propre qui traduise son appartenance à la nation martiniquaise, ses personnalités devraient-elles être considérées comme trahissant leur patrie s'ils se contentaient de bien faire leur travail et, pour certains d'entre eux, de tendre vers l'excellence dans la norme admise dans leur discipline respective au niveau national et international ?

Alors Christiane Eda-Pierre pourrait être considérée comme n'ayant rien fait pour son pays, n'ayant été qu'une célèbre cantatrice et pratiqué au plus haut niveau un genre musical non répertorié sur les tables de notre culture officielle. C'est dans cette hypothèse que l'on pourrait considérer la récente émission télévisée organisée sur une chaîne privée, tout entière consacrée à l'art et la manière d'instrumentaliser le jeune et talentueux martiniquais qui vient de remporter le succès que l'on sait à Star Academy. Cet instinct de récupération politique ainsi que l'empressement manifesté par les « récupérateurs » font penser à l'adage : « ne pas vendre la peau de l'ours avant de l'avoir tué ».

NE PAS VENDRE LA PEAU DE L'OURS...

En effet, en plus de la notoriété incontestable, le succès de Cyril lui procure deux avantages concrets immédiats : le gain d'une somme d'argent importante ainsi que le lancement à son profit d'un disque aux frais de la Star Academy. Ce n'est pas rien. Reste à transformer la notoriété du moment en célébrité professionnelle durable, ce que peu de vainqueurs à ce concours ont réussi à ce jour. C'est la performance que tous les martiniquais lui souhaitent, mais que semble avoir franchie pour lui un certain nombre de journalistes engagés de la presse télévisée. Ces derniers mettent déjà en perspective les dividendes politiques à recueillir des promesses, à leurs yeux assurées, de succès professionnels du jeune ta-

lent. La piste est d'ailleurs clairement indiquée au Conseil régional et au Comité du tourisme : utiliser ce garçon comme un objet de marketing...

Ainsi, après l'avoir snobé dans une première vie, on voudrait reprendre en mains la star qu'il est devenu, reformater celle-ci au politiquement correct et la remettre au zouk ou au bèlè. On sait ce qu'ont coûté le confinement dans le tout-zouk et le tout-zouk en créole à certains de nos artistes qui possédaient des aptitudes plus larges et qui n'ont pas su sortir du carcan identitaire qu'on leur a forgé.

DU TEMPS DE LA « COMPAGNIE CRÉOLE »

Songeons qu'il y a à peine quelques années, il était encore considéré comme « criminel » de chanter en langue française, ce qui a certainement fermé la voie à de possibles crooners qui rament encore aujourd'hui. On se rappelle la piètre estime accordée en son temps à la « Compagnie créole », alors coupable de chanter les Antilles en français. On observe le même phénomène dans le football, qui consacre notre absence en équipe de France depuis Gérard Janvion, il y a près de trente ans. Cependant nos écrivains, qui indiquent la ligne de la pensée officielle, ont été bien plus avisés pour eux-mêmes. Quitte à promotionner le créole, ils le font dans la langue française, ce qui serait, à ce qu'on dit, beaucoup plus rentable.

Le soutien apporté à Cyril vient montrer le décalage entre ce qu'enseigne l'élite politique et intellectuelle, d'une part, et d'autre part, l'ouverture d'esprit du plus grand nombre, lequel apprécie aussi bien Lara Fabian ou Lionel Richie que Jean-Philippe Marthély. Plus généralement, ce phénomène montre qu'en dépit des apparences, le Martiniquais n'est prêt à se laisser maintenir dans aucun enfermement, culturel ou politique. Et ne désire pas que Cyril en soit la victime.

LA MILITANCE

NE CRÉE PAS LE TALENT

Lors de sa venue en Martinique, en plus de l'accueil populaire qui l'attend, il sera normal que Cyril soit honoré par son maire et autres responsables de collectivités. Cependant, ce jeune

homme (qui n'a que 19 ans et non 23 comme l'a été complaisamment et pe-samment annoncé sans être contredit sur un plateau de télévision) devra se méfier de cette volonté de toujours mettre un militant sous la peau de l'artiste. Cette pratique peut conduire à des dérives susceptibles de désarçonner bien de jeunes talents. Telle cette conversation télévisée où il fut demandé tout à trac à une chanteuse débutante, d'une part, si elle se croyait belle (mais oui, c'est la question d'un journaliste à une femme interviewée !) et, d'autre part, pour qui elle allait voter aux futures présidentielles, le journaliste se montrant ravi d'avoir cru déceler dans ses hésitations l'orientation politique de la jeune femme.

Et pourtant, on sait bien que la militance ne crée pas le talent. Après le succès incontestable d'une complainte sur les événements de « février 1974 », succès également dû à la puissante aide des « médiateurs », on a voulu transformer son auteur en artiste officiel martiniquais. Cela lui donna paradoxalement vocation à être désigné par le microcosme pour représenter la France (mais oui !) dans une compétition européenne de la chanson.

On connaît la suite.

Yves-Léopold MONTHIEU

MOT D'HUMOUR

Au cours d'une émission de télévision, j'ai appris que certains antillais ont émigré au Japon. L'un d'entre eux, en enseignant le français à des petits Japonais, a eu la surprise d'apprendre qu'un irlandais ; Lafcadio Hearn, après avoir séjourné plusieurs années aux Antilles a fini sa vie au Japon, s'y mariant et ayant des enfants.

Là-bas, il a transmis la culture des gens de la Martinique, des contes créoles, confiant ses manuscrits à son fils. Depuis, l'amphithéâtre de Tokyo a résonné des mots écrits par Aimé Césaire, Damoiseau, Edouard Glissant et bien d'autres. Juste revanche de ses petits-enfants d'être enlevés à leur pays et que permettent à leur famille qui permettent que le français soit compris par ces habitants de l'autre bout du monde.

Chantal

Barack Obama ne fait pas l'unanimité chez les Noirs Américains

L'annonce officielle de la candidature du sénateur de l'Illinois à l'investiture démocrate pour l'élection de 2008 relance le débat identitaire dans la communauté africaine-américaine.

Washington correspondante

A peine avait-il publié, dans le *Time Magazine*, une tribune sur le « nouveau nativisme noir » que le professeur de sociologie de Harvard, Orlando Patterson, a reçu un coup de fil. C'était un membre de l'état-major de campagne de Barack Obama, qui voulait faire part de son désaccord. A la veille de l'annonce officielle de la candidature du sénateur à l'investiture du Parti démocrate pour l'élection présidentielle de 2008, l'interlocuteur discutait l'idée que les Noirs ne sont pas tous séduits par Barack Obama, qu'ils ne voient pas automatiquement comme l'un des leurs.

Le professeur a mis en avant les sondages. Selon une enquête *Washington Post-ABC News*, Hillary Clinton devance Barack Obama de 40 points dans les intentions de vote. La sénatrice de New York a des liens anciens, il est vrai, avec les chefs de la communauté africaine-américaine, et elle bénéficie de l'aura de son mari, Bill Clinton, dont l'écrivain Toni Morrison avait fait le « premier président noir » des Etats-Unis. Mais ce n'est pas la seule explication. « Si les électeurs favorisaient Hillary Clinton parce qu'ils estiment qu'elle est une meilleure candidate, ce serait magnifique, dit M. Patterson. Mais la vraie raison est plus dérangeante : les Noirs américains se sentent menacés par ce que représente Barack Obama. »

Pour annoncer sa candidature, samedi 10 février, Barack Obama a choisi Springfield, dans l'Illinois, la ville où est enterré Abraham Lincoln, comme pour s'inscrire dans l'héritage de l'homme qui a aboli l'esclavage et tenté de réconcilier une nation « divisée contre elle-même ». Né d'un père kényan et d'une mère blanche, Barack Obama espère, lui aussi, transcender les clivages. Mais dans la communauté africaine-américaine, l'heure est plus au regroupement qu'aux mélanges. « Les gens sont inquiets d'une dilution du nombre de Noirs américains, dit M. Patterson : ils craignent une vision latino-américaine de la race, et ils ont l'impression que ce n'est pas bon pour eux quand ils voient, en particulier, l'exemple du Brésil ». Lors du dernier recensement, le gouvernement avait voulu créer une nouvelle catégorie « mixte ». Les responsables de la communauté s'y sont opposés.

S'il « n'éveille pas de culpabilité chez les Blancs », comme l'a décrit Carol Swain, professeur de droit à la Vanderbilt University, Barack Obama a engendré un débat identitaire dans la communauté africaine-américaine. Dans une tribune du *New York Daily News*, l'essayiste Stanley Crouch a exposé ce qu'« Obama n'est pas : Noir comme moi ». « Il ne partage pas l'héritage de la majorité des Noirs américains, qui sont les descendants des esclaves des plantations. »

Sur Internet, les blogueurs débattent sur le point de savoir si Barack Obama est « assez noir ». « Faut-il désormais être exclusivement descendant d'esclaves d'Afrique de l'Ouest ? », interroge Kimberly Jay Norwood, professeur de

droit de l'université de Washington. Le professeur Patterson, qui est d'origine jamaïcaine, s'inquiète de ce protectionnisme. Certaines des figures historiques du mouvement noir étaient d'origine étrangère, rappelle-t-il, comme W.E.B Du Bois, dont le père était haïtien. Maintenant, le « nativisme » gagne du terrain. « Est-ce que l'on va dire à mes enfants qu'ils ne sont pas Noirs américains ? », s'inquiète-t-il. Le soupçon est aussi alimenté par l'exceptionnel traitement que reçoit Barack Obama dans des Etats aussi monocolores que le New Hampshire. « Les blancs sont parfaitement à l'aise avec lui. C'est précisément ce qui alimente la réserve chez les Noirs », analyse M. Patterson.

Pour lui, la société américaine a « résolu la partie publique » de la division raciale. Des Noirs sont au gouvernement, dans la culture, dans le business. Mais dans la sphère privée, la ségrégation reste entière. « Un enfant noir va maintenant dans une école qui n'est plus ségréguée qu'à la fin des années 1960 », affirme-t-il.

Contrairement au passé, cette ségrégation est largement voulue par la classe moyenne noire, affirme-t-il. Des enquêtes ont montré que les Noirs préfèrent vivre dans des quartiers qui sont au moins à 40 % africains-américains. Pour le sociologue, Barack Obama représente justement « la manière d'aller au-delà de cette ségrégation privée. C'est cela que les 'frères' n'aiment pas ».

Corine LESNES

Le Monde du 12 février 2007

Notre pays doit-il condamner son passé colonial ?

Face-à-face. Une « semaine anticoloniale » a été lancée, hier, par plusieurs associations. La France doit-elle se repentir, s'excuser de son passé, notamment algérien ? Deux historiens répondent.

OUI, regardons notre passé en face

Gilles Manceron, notre pays doit-il se repentir de son passé colonial ?

« Repentance » ou « excuses » sont des termes à connotation morale s'appliquant aux individus. Je dirais plutôt que la France doit regarder son passé en face. Reconnaître que la colonisation contredisait les principes proclamés par la République, ceux des droits de l'homme et des peuples.

Qui doit faire cette reconnaissance, et auprès de qui ?

Cela pourrait être une déclaration s'inspirant de ce que Jacques Chirac a dit, en 1995, sur le rôle de l'Etat français dans la déportation des Juifs. Ce discours ne s'adressait pas qu'au victimes. De la même manière, il ne s'agit pas seulement d'adresser un message aux anciennes colonies, mais à l'ensemble de la société française. [...]

Pourquoi est-ce si difficile ?

Parce que les plus hautes sphères de l'État, l'École, ont longtemps tenu un discours inverse. Regardez comment Jules Ferry, dont on peut louer le rôle par ailleurs, a défendu l'œuvre civilisatrice de la colonisation. On a trop longtemps pensé, à tort, que critiquer son passé colonial revenait à mettre en cause le République elle-même.

La colonisation n'a eu aucun aspect positif ?

La question ne peut pas se poser ainsi. Prenez l'exemple de l'esclavage : une de ses conséquences a été la naissance du jazz en Amérique. Pour autant, je ne dirais pas que l'esclavage a joué un rôle positif !

Pourquoi ne pas exiger, en parallèle, une reconnaissance de ses massacres par le FLN ?

Effectivement, bien que je ne place pas sur le même plan l'action des colonisateurs et la révolte des colonisés, les deux efforts de vérité sont nécessaires. Si on a pu parler d'une réelle réconciliation entre la France et l'Allemagne en 1945, c'est parce que les dirigeants et les écoles des deux pays ont, globalement, enseigné la même histoire. On ne normalisera pas les rapports franco-algériens si nos deux pays ne jettent pas sur leur histoire commune un regard globalement convergent.

Recueilli par **Alain PEUDENIER**

NON, parlons plutôt de l'avenir

Comment jugez-vous le positionnement de Jack Lang, qui plaide pour une reconnaissance des crimes de la France en Algérie ?

Jack Lang se place du côté algérien. Résolument. Peut-on juger de la colonisation algérienne avec les mentalités d'aujourd'hui ? Moi, je dis non. Avec l'Algérie il y a une ambiguïté, une complexité qui a duré 130 ans. En 1830, elle n'existe pas en tant qu'État, elle est bientôt une terre française, mais derrière cette façade se cache une administration coloniale.

Que faut-il faire, alors ?

Reconnaissons, côté français, qu'il y eut des faits qui touchent à l'illégalité absolue, comme la torture. Mais le reconnaître devant qui ? Devant un État qui a basé sa réalité sur des crimes comparables ?

Selon vous, la mémoire des Français d'Algérie vaut bien celle des Algériens ?

Bien sûr. Il faut admettre que les Français d'Algérie ne pouvaient pas accepter un départ aussi bâclé en 1962. On les a arrachés à leur terre. Les historiens se battent sur les chiffres alors que les témoins utilisent leur mémoire pour des objectifs actuels. La guerre d'Algérie ne pourra pas être vraiment résolue tant qu'il y aura des survivants. En Algérie, le pouvoir a instrumentalisé l'histoire dès le départ. Les hommes d'État se servent des « événements » pour masquer leurs insuffisances et leurs échecs.

La mémoire, c'est faire de la politique ?

Absolument. Et il faut que ça cesse. Quand on se retrouve en-

tre amis après une bouille on ne parle pas du sujet de la brouille. Quand on veut construire quelque chose en commun, on ne doit pas systématiquement brandir le sang qui a coulé. On ne peut pas faire deux pas en avant et un pas en arrière comme certains, ce qui ne fait qu'aviver les douleurs. Il y a tout de même tous ces pieds noirs qui souffrent encore dans leur chair, tous ces harkis qui ont disparu, tous ces gens du FLN qui ont été massacrés par la France, 27000 jeunes Français qui ne sont jamais rentrés. C'est l'avenir qu'il faut regarder.

Recueillis par **Jacques ROUIL**

La poétesse haïtienne Jeanie Bogart, lauréate du Prix Kalbas L0 2006 en Martinique

Jeanie Bogart, poétesse haïtienne établie à New York, a reçu le 28 octobre dernier le premier Prix de poésie Kalbas l0 2006 en Martinique pour son texte « Ala foli ».

Choisi parmi 80 poèmes proposés, « Ala folie » est un très beau texte sur l'art d'aimer. Pensez un instant à Ovide et vous verrez !

La poétesse écrit l'amour fou en des vers assez forts : « Mwen ekri Mwen ekri sou tout di detay nan syèl Mwen ekri sou ti flé, lamizé, lapli Mwen menm trase nam mwen Emosyon m sou papye Jou m kontre ak w cheri Tout ti mo dous Vole gagè Plim mwen vomé, krache Tout bèl pawòl, tout shema Tounen madigriji Mwen bliye konte Mwen bliye pale Je m nan je w Menm nan men w Se sa sèlman ki ekziste ! »

Son texte « Ala foli », a été choisi parmi 80 poèmes en provenance de la Martinique, la Guadeloupe et la terre d'Haïti. » Ce texte avait tout de suite attiré l'attention du Jury », a déclaré l'écrivain Daniel Boukman, l'un des jurés du Prix littéraire Kalbas l0 2006, présidé par l'universitaire et essayiste Jean Bernabé. D'autres textes de qualité ont obtenu prix et mentions.

Jeanie Bogart, la lauréate, partage son temps « new-yorkais » dans le Bronx entre la poésie, la mode et le journalisme et la vie au foyer. Jeanie Bogart possède une voix d'ange et un corps de mannequin.

**Dominique BTRAVILLE (Haïti Press Network)
Antilla 1221 du 15 novembre 2006**

Propos en faveur des « justes »

Dans l'espace occidental, c'est en Haïti que les droits de l'être humain ont pour la première fois, d'une manière universelle, été déclarés et mis en œuvre, et par sa révolution Haïti a apporté une contribution historique à la libération des peuples des Amériques. Au cours de la guerre 1939-1945, Haïti a même déclaré la guerre à l'Allemagne nazie et au Japon avant les États Unies d'Amérique, et ce après avoir accueilli des Juifs persécutés... Pourtant, les efforts de la République d'Haïti pour le respect universel de la dignité humaine n'ont jamais été récompensés, ni reconnus à leur juste valeur et la diabolisation du peuple haïtien n'a jamais cessé.

Gérard ARCHIMEDE

HUMOUR**HABDAPHAÏ président de la République ?**

Nous connaissons bien Habdaphaï. Il est venu exposer chez nous plusieurs fois. Peintre talentueux connu internationalement, c'est un homme de coeur, un homme plein d'humour parfois grinçant qui fait de son œuvre un témoignage. Toujours en recherche et en création. Nous l'avions rencontré, il y a 2 ans à Sainte Luce (Martinique).

Commentaire de l'intéressé

« Les gens ne savent pas vraiment si c'est ou non un canular. Pour l'instant leur préoccupation c'est de savoir si j'aurai les 500 signatures me permettant de me présenter...

Et il est vrai que je ne les aurai pas ces 500 signatures...

Et si les gens se demandent encore si c'est un canular c'est qu'ils se souviennent que beaucoup de comiques ou de farfelus se sont déjà présentés...

Certains me lancent : « Tu te prends pour Dieudonné ! ». D'autres : « Tu te prends pour Coluche ! »

Je ne me prends ni pour Coluche ni pour Dieudonné. Je me prends juste pour Habdaphaï. Car il est là, il existe, il est debout, il est vertical...

J'ai fait ce canular pour faire un clin d'œil aux hommes politiques. Parce que parfois ils peuvent être des clowns...

Et un clin d'œil pour moi. Montrer que je peux me dépasser dans mes fantasmes et dans mes rêves... »

Domage quand même !

Propos recueillis par ADV
Antilla du 15 novembre 2006

Pour avoir des renseignements :
Mémoire de l'outre-mer sur Internet

@

<http://www.outremer44.org>

E-mail: memoireoutremer@wanadoo.fr

@

et le **DOM TOM COM sur Internet**

E-mail: domtomcom@wanadoo.fr

Manifestations

Notre partenaire Nantes-TALENSAC par la voix président Paul ROTACH nous annonce la présentation d'un film « L'Abbé Grégoire » dans la période **fin Avril, début Mai**.

Le 6 avril 2007 à 20h30, le pianiste Argentin Miguel Angel ESTRELLA donne un concert salle Paul-Fort (Talensac), à Nantes.

La commémoration de l'abolition de l'esclavage aura lieu **le 10 mai** et sera précédée de plusieurs manifestations. Le programme vous sera communiqué ultérieurement.

Les travaux du 89 arrivent à leur fin et nous allons bientôt en prendre possession. L'inauguration aura lieu **les 8 et 9 septembre 2007**.

DECES

Nous avons appris par nos amis du MRAP le décès de Jean TAINON, époux de Micheline TAINON que nous avons toujours vu présente pour la défense des causes humanitaires. Jean TAINON s'est toujours investi aux coté de son épouse.

Nous nous associons à la douleur de la famille.

Les obsèques ont eu lieu le 28 février 2007

Bulletin publié par l'Association
« Mémoire de l'Outre-Mer »
Association régie par la loi de 1901,
Reconnue d'éducation populaire
88, quai de la fosse-44100 NANTES
E-MAIL: domtomcom@wanadoo.fr
Tel : 02.40.69.07.50 Fax : 02.40.71.76.95
29 mars 2007



n° ISSN : 1169.33.04 n° CPPAP : 0306G86272
Imprimé par nous même : Mémoire de l'Outre-Mer

Directeur de la publication : Octave CESTOR
Directeur de Rédaction : Jean MARIE-AGNES
Président d'honneur : Jean Claude VALOMET
Comité de rédaction : Monique BOURDON, Michel COCOTIER,
Maguy COQUILLAUD, Alioune DIAW, Patricia SALOMON,
Jean Michel MACABRE, Christian VAGAO, Gracieuse DOUCEMENT,
Mathieu CARMASOL, Jean Claude MOREL, Jean Julien CLEM, Cédric MAHE
Secrétaire : Chantal FERRE
Réalisation : Anna PERUZET



- *Abonnement : 8,00 €
- * Prix de vente à l'unité : 2,50 €
- * Soutien : 75 €
- * Adhésion à l'association :
 - 15,50 € par personne
 - 27,50 € par couple
 - 6 € pour les demandeurs d'emploi, RMI...